



# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

**bacteriaStop® sgm3**

Date d'impression : 21.01.2015

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Dénomination commerciale : bacteriastop sgm3 (Graffiti-Entferner Spray 500ml)

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage : Détergent / Aérosol / Produit commercial

Fournisseur

Kochdesign GmbH Erlenstrasse 44 2555 Brügg Switzerland  
Telefon +41 32 333 15 75 Fax +41 32 333 15 79

Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, Zurich

+41 44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich

+41 44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145

Centro Svizzero d'informazione tossicologica

+41 44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

## 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Show CLP information + DPD classification in section 2.

Aérosol 2 H223;H229

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD] : Xi; R41

Texte complet des phrases R: voir section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Butyrolactone

Mentions de danger (CLP) :

H223 - Aérosol inflammable

H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

GHS02



GHS05



Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F

Autres dangers : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 3 Composition/informations sur les composants

Substance : Non applicable.  
 Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
n-Butane	(n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004-00-0	5 - 15	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Liquefied gas, H280
Butyrolactone	(n° CAS) 96-48-0 (Numéro CE) 202-509-5	5 - 15	Xn; R22 Xi; R41	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302
Propane	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5	5 - 15	F+; R12	Flam. Gas 1, H220
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol	(n° CAS) 5131-66-8 (Numéro CE) 225-878-4 (Numéro index) 603-052-00-8	5 - 15	Xi; R36/38	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Isobutane	(n° CAS) 75-28-5 (Numéro CE) 200-857-2 (Numéro index) 601-004-00-0	1 - 5	F+; R12	Flam. Gas 1, H220
Isopentane	(n° CAS) 78-78-4 (Numéro CE) 201-142-8 (Numéro index) 601-006-00-1	0.1 - 1	F+; R12 Xn; R65 N; R51/53 R66 R67	Flam. Liq. 1, H224 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H: voir section 16

### 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Toux.

Premiers soins après contact avec la peau : Ôter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Essoufflement.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol inflammable.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. fumée.

### Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

### Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu.

### Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Balayer ou pelleter le produit déversé.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Référence à d'autres sections : Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## 7 Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités  
 Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.  
 Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.  
 Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.  
 Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Tenez l'emballage du produit ou l'étiquette à disposition.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

n-Butane (106-97-8)

Suisse	Nom local	Butane (les 2 isomères):n-Butane
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VME (ppm)	800 ppm

Propane (74-98-6)

Suisse	Nom local	Propane
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1800 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VME (ppm)	1000 ppm
Suisse	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	7200 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VLE (ppm)	4000 ppm
Suisse	Remarque (CH)	4x15

Isopentane (78-78-4)

Suisse	Nom local	iso-Pentane
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1800 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VME (ppm)	600 ppm
Suisse	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	3600 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VLE (ppm)	1200 ppm
Suisse	Remarque (CH)	4x15

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Bombe aérosol.

Couleur : incolore à légèrement jaune.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 6.5 - 9.5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétatebutylique=1): Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible  
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol inflammable  
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible  
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible  
Densité relative : Aucune donnée disponible  
Solubilité : Miscible avec l'eau.  
Log Pow : Aucune donnée disponible  
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible  
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Limites explosives : Aucune donnée disponible

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas d'informations complémentaires disponibles

Stabilité chimique

Aérosol inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

Possibilité de réactions dangereuses : Non établi.

Conditions à éviter : Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Surchauffe.

Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux : fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. pH: 6.5 - 9.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. pH: 6.5 - 9.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sgw3 (Graffiti-Entferner Spray 500ml)

Vaporizer

Aérosol

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine  
et symptômes possibles :

Compte tenu des données disponibles, les  
critères de classification ne sont pas remplis.

## 12 Informations écologiques

Toxicité : Pas d'informations complémentaires disponibles  
Persistance et dégradabilité : sgw3 (Graffiti-Entferner Spray 500ml)  
Persistance et dégradabilité : Non établi.  
Potentiel de bioaccumulation sgw3 (Graffiti-Entferner Spray 500ml)  
Potentiel de bioaccumulation : Non établi.  
Mobilité dans le sol : Pas d'informations complémentaires disponibles.  
Résultats des évaluations PBT et VPVB : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres effets néfastes  
Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets  
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 19 02 08\* - déchets combustibles liquides contenant des substances dangereuses.

## 14 Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN :

Numéro ONU  
N° ONU (ADR) : 1950  
N° ONU (IMDG) : 1950  
N° ONU (IATA) : 1950  
N° ONU (ADN) : 1950  
N° ONU (RID) : 1950

Nom d'expédition des Nations unies  
Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS  
Désignation officielle de transport (IMDG) : AEROSOLS, FLAMMABLE  
Désignation officielle de transport (IATA) : AEROSOLS, FLAMMABLE  
Désignation officielle de transport (ADN) : AEROSOLS, FLAMMABLE  
Désignation officielle de transport (RID) : AÉROSOLS  
Description document de transport (ADR) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)  
Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1

Classe(s) de danger pour le transport

ADR  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.1  
Étiquettes de danger (ADR) : 2.1

IMDG  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.1  
Étiquettes de danger (IMDG) : 2.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.1  
Etiquettes de danger (IATA) : 2.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2.1  
Etiquettes de danger (ADN) : 2.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2.1  
Etiquettes de danger (RID) : 2.1



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F  
Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625  
Quantités limitées (ADR) : 1l  
Quantités exceptées (ADR) : E0  
Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02  
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV12  
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2  
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959  
Quantités limitées (IMDG) : SP277  
Quantités exceptées (IMDG) : E0  
Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP02  
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2  
N° FS (Feu) : F-D  
N° FS (Déversement) : S-U  
Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y203  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 203  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 75kg  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 203  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg  
Dispositions spéciales (IATA) : A145, A167  
Code ERG (IATA) : 10L

Transport par voie fluviale  
Code de classification (ADN) : 5F  
Dispositions spéciales (ADN) : 19, 327, 344, 625  
Quantités limitées (ADN) : 1 L  
Quantités exceptées (ADN) : E0  
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01, VE04  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1  
Non soumis à l'ADN : Non

Transport ferroviaire  
Code de classification (RID) : 5F  
Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E0  
Instructions d'emballage (RID) : P207, LP02  
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14  
Dispositions spéciales de transport -  
Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12  
Colis express (RID) : CE2  
Numéro d'identification du danger (RID) : 23  
Transport interdit (RID) : Non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

## 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Recommandations du CESIO : Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu :

Composant	%
hydrocarbures aliphatiques	15-30%

Directives nationales : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée



## 16 Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral) Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4  
Aerosol 2 Aerosol, Category 2  
Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2  
Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1  
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
Flam. Gas 1 Gaz inflammables, Catégorie 1  
Flam. Liq. 1 Liquides inflammables, Catégorie 1  
Liquefied gas Gaz sous pression : Gaz liquéfié  
Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2  
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

H220 Gaz extrêmement inflammable  
H223 Aérosol inflammable  
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
H302 Nocif en cas d'ingestion  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H315 Provoque une irritation cutanée  
H318 Provoque des lésions oculaires graves  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

R12 Extrêmement inflammable  
R22 Nocif en cas d'ingestion  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau  
R41 Risque de lésions oculaires graves  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
F+ Extrêmement inflammable  
N Dangereux pour l'environnement  
Xi Irritant  
Xn Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit